Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Changement à la tête de l'établissement scolaire des Bergières à Lausanne

Suite à un conflit l'opposant à un groupe d'enseignants, le directeur de l'établissement secondaire des Bergières a demandé son transfert vers un autre établissement.

Entre mars et décembre 2004, des difficultés de gestion ont surgi dans l'établissement scolaire des Bergières à Lausanne. Un conflit y a opposé son directeur, Monsieur André-Maurice Briand à certains membres du corps enseignant. Après une tentative de médiation restée sans effet, une enquête a été ordonnée par le Département de la formation et de la jeunesse. Monsieur Philippe De Vargas, ancien directeur d'établissement scolaire et ancien directeur pédagogique de l'Office des écoles en santé a conduit cette enquête.

Son rapport, récemment déposé, met en évidence des responsabilités partagées dans l'évolution du conflit : il fait état de maladresses, d'impairs commis de part et d'autre dans un climat de forte contestation des projets initiés par le directeur. En conclusion, il constate que ces difficultés ont brisé, au sein de l'établissement, la confiance nécessaire aux bonnes relations professionnelles.

Dès lors, Madame Anne-Catherine Lyon, cheffe du département de la formation et de la jeunesse, proposera prochainement au Conseil d'Etat d'accéder à la demande de Monsieur Briand d'être transféré dans un poste équivalent devenu partiellement vacant. C'est dans l'établissement d'Oron-Palézieux, suite à la demande de retraite anticipée partielle de son directeur, Monsieur Henri Delafontaine, que Monsieur Briand poursuivra sa carrière. Il y assistera Monsieur Delafontaine dans cette direction l'année prochaine, tout en complétant son activité par une charge d'enseignement. Monsieur Delafontaine pourra ainsi faire bénéficier son collègue de sa longue expérience à la tête d'un établissement scolaire.

Dans le but d'apaiser les tensions, Monsieur Briand quittera son poste actuel à brève échéance. Le dispositif transitoire sera communiqué prochainement à l'ensemble des partenaires de l'école, en particulier aux parents.

La cheffe du département a également demandé que le rôle joué par deux enseignants dans le développement du conflit fasse l'objet d'un examen complémentaire afin de déterminer si des mesures administratives doivent être prises à l'encontre de ces personnes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJ, Daniel Christen, Directeur général de l'enseignement obligatoire, tél. : 021 316 32 01